



Association of
Canadian Universities
for Northern Studies

Association
universitaire canadienne
d'études nordiques

Appel de propositions

Onzième Conférence internationale AUCEN des étudiants en études nordiques, automne 2015

HISTORIQUE

La Conférence, qui a lieu tous les trois ans, est parrainée par l'Association universitaire canadienne d'études nordiques (AUCEN), organisée en grande partie par un comité d'étudiants des cycles supérieurs et accueillie par un des membres de l'Association. La Conférence coïncide avec l'Assemblée générale annuelle de l'AUCEN et fournit une opportunité unique aux jeunes chercheurs de se réunir et d'échanger des idées avec d'autres qui partagent les mêmes intérêts de recherche. Les étudiants ont la possibilité de développer une expérience professionnelle, de créer des liens avec des organismes gouvernementaux et communautaires et de faire des contacts nationaux et internationaux. L'établissement choisi pour accueillir la Conférence des étudiants AUCEN aura l'occasion de mettre en vedette ses installations, sa situation géographique et en particulier ses étudiants, ses chercheurs et ses programmes en études nordiques.

Pour refléter l'ensemble des membres de l'AUCEN, la Conférence sera bilingue (anglais et français).

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT HÔTE

L'AUCEN jouera un rôle consultatif et de soutien en vue de la Conférence mais c'est à l'établissement hôte d'assurer le succès de celle-ci.

L'établissement hôte est chargé d'identifier le comité des étudiants des cycles supérieurs, qui peut compter des étudiants d'autres universités et collèges au besoin.

En s'engageant à accueillir la Conférence internationale AUCEN des étudiants en études nordiques, l'établissement signera avec l'AUCEN un protocole d'entente comportant les dispositions financières et administratives suivantes :

- Tous les documents relatifs à la Conférence, dont les horaires, les programmes et le matériel de promotion, développés par l'établissement hôte et par le comité organisateur étudiant, seront soumis au Bureau de direction de l'AUCEN aux fins d'approbation. On tiendra des procès-verbaux des réunions du comité organisateur étudiant et ceux-ci seront mis à la disposition de l'AUCEN.

- Le budget de la Conférence sera préparé par l'établissement hôte et le comité organisateur étudiant en consultation avec l'AUCEN et sera approuvé par le Bureau de direction de l'AUCEN. Ce budget servira de base pour le calcul des recettes et dépenses. Une comptabilisation appropriée des recettes et des dépenses sera la responsabilité de l'établissement hôte.
- Si les dépenses dépassent les recettes, l'AUCEN n'est pas responsable du manque à gagner. Si les recettes dépassent les dépenses, l'excédent revient à l'AUCEN.
- Puisque l'établissement hôte gérera la Conférence sur place, l'AUCEN remboursera l'établissement hôte sur réception de factures relatives à la Conférence jusqu'à concurrence des fonds attribués à l'AUCEN (ex. financement PFSN pour voyages d'étudiants). L'établissement hôte recueillera et gérera tous les autres fonds provenant de subventions, contributions, frais d'inscription ou frais prélevés aux étudiants, etc. et versera ces fonds au nom de la Conférence.
- L'établissement hôte fournira un état financier relatif à l'opération de la Conférence et comportant les détails appropriés, certifié par le directeur des finances de l'établissement hôte, dans les 90 jours suivant la fin de la Conférence.

FONDS DISPONIBLES

Ce sera à l'établissement hôte de réunir des fonds en vue de la Conférence. D'anciens partenaires financiers des conférences (ex. Affaires autochtones et développement du Nord Canada, Commission canadienne des affaires polaires) seront identifiés par l'AUCEN, qui facilitera l'obtention de ces fonds ainsi que la possibilité de demandes conjointes de subventions

PROCÉDURES DE DEMANDES

Une lettre d'intention de deux pages devrait être soumise au Bureau de direction de l'AUCEN. Cette lettre devrait comporter des informations sur les responsables éventuels de l'organisation et de la gestion de la Conférence (un département, un centre ou un institut au sein de l'établissement); le potentiel de participation étudiante par l'intermédiaire du comité organisateur; des indications quant au soutien de la part de l'établissement; les possibilités de partenariats. De plus amples informations peuvent être jointes sous forme d'appendices.

Les propositions doivent être soumises le 31 août 2013 au plus tard. La lettre d'intention doit être signée par un cadre supérieur de l'établissement membre de l'AUCEN et envoyée par la poste ou par courriel à :

Bureau de direction
Association universitaire canadienne d'études nordiques
Station A, CP 321
Ottawa (Ontario) K1N 8V3
Tél : (613) 996-8162
Courriel : office@acuns.ca

Le Bureau de direction de l'AUCEN examinera toutes les propositions et présentera une recommandation à l'Assemblée générale annuelle de l'AUCEN (octobre 2013). Il se peut que l'on demande aux auteurs des propositions d'en faire la présentation au Conseil de l'AUCEN à ce moment-là. S'il s'agit d'une exigence, ceux-ci en seront avisés avant la réunion.